

Communiqué de presse de l'Union suisse des paysans du 28 mai 2020

Le Brunch du 1^{er} août aura lieu

Les jeux sont faits ! Les manifestations réunissant jusqu'à 300 personnes sont de nouveau autorisées à partir du 6 juin prochain. Le traditionnel Brunch à la ferme du 1^{er} août pourra donc avoir lieu dans le respect des règles de l'OFSP. Quant aux fermes dans l'impossibilité de mettre en œuvre ces exigences, l'Union suisse des paysans leur recommandent d'opter pour l'organisation d'un « brunch à l'emporter ». Les inscriptions repartent à zéro, les fermes déjà inscrites peuvent confirmer ou annuler leur participation dès maintenant.

Le coronavirus a mis le monde entier à genoux. Peu à peu, la vie revient maintenant à la normale. Hier, le Conseil fédéral a annoncé des nouvelles mesures d'assouplissement lors d'une conférence de presse. Le Brunch du 1^{er} août peut ainsi avoir lieu, à condition de respecter les règles de l'OFSP, comme les mesures d'hygiène déjà connues, un nombre d'hôtes limité à 300 personnes, ainsi que l'obligation d'utiliser des places assises et de tenir des listes des présences. À cet effet, l'Union suisse des paysans (USP) va élaborer un plan de protection ad hoc ces prochains jours.

Après la période difficile du confinement, la manifestation appréciée et conviviale à la ferme, qui est aussi l'occasion d'une sortie dans la nature, représente un changement de décor bienvenue. L'USP espère donc que la grande majorité des fermes déjà inscrites, voire même de nouvelles exploitations, décideront d'organiser un brunch en dépit des contraintes imposées.

Des circonstances particulières exigent des mesures particulières. Si des fermes ne peuvent ou ne veulent pas mettre en œuvre les exigences de la Confédération, l'USP leur propose d'organiser un « brunch à l'emporter ». Au lieu de servir comme d'habitude un traditionnel déjeuner paysan, les fermes participantes prépareront un paquet contenant pain artisanal, lait, confitures, yogourts, etc. Le paquet commandé pourra être retiré à la ferme ou sera livré à domicile. Les fermes seront libres de proposer aux participants de savourer le « brunch à l'emporter » sous forme de pique-nique sur un champ fraîchement coupé, à proximité de l'exploitation.

Toutes les fermes qui se sont déjà inscrites au Brunch sont priées de confirmer leur participation jusqu'au 10 juin 2020 et d'ajuster (si nécessaire) le nombre de personnes pouvant être accueillies. Dans le cas du brunch traditionnel, elles peuvent le faire comme d'habitude sur www.portailpaysanssuisses.ch. Dans le cas des fermes optant pour l'offre « à l'emporter », un simple formulaire d'inscription (en ligne ou comme PDF) est disponible sur www.brunch.ch/fr/prestataires. Le formulaire peut aussi être envoyé à l'USP par e-mail (info@brunch.ch).

Renseignements :

Union suisse des paysans, Andrea Oldani, responsable du projet « Brunch à la ferme du 1^{er} août », 5201 Brugg, mobile 079 889 98 58

AGORA, Florence Matthey, responsable du Brunch du 1^{er} août pour la Suisse romande, 1000 Lausanne, tél. 021 614 04 74

Unione Contadini Ticinesi, Anita Tomaszewska, responsable du Brunch du 1^{er} août pour le Tessin, 6592 Sant'Antonino, tél. 091 851 90 97

www.brunch.ch / www.portailpaysanssuisses.ch